

et le fait que la compagnie doit et veut chercher des capitaux supplémentaires pour permettre une expansion nouvelle révèlent la valeur permanente que lui attribuent ses membres qui sont aussi ses clients.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, et parce que cette compagnie occupe une place importante dans mes souvenirs de jeunesse, j'ai voulu, en quelques mots, exprimer mon appui à la mesure que nous a présenté le représentant de Calgary-Nord.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais au fond exprimer ce qu'a dit le député de Comox-Alberni (M. Barnett) relativement aux délibérations concernant le bill: que nous sommes tout à fait d'accord en l'occurrence pour éliminer le Règlement et envisager la question en comité plénier au lieu de l'envoyer à un comité permanent. Si on m'autorise à enfreindre le Règlement, à mon avis, on aurait pu le faire il y a quelques instants parce que, très souvent, par son consentement unanime, la Chambre écarte le Règlement et adopte des ordres spéciaux relativement à des événements futurs.

Il nous est loisible de consentir à l'unanimité à ce qu'à l'étape de la deuxième lecture, le bill soit soumis à l'examen du comité plénier. C'est une autre question, cependant, et je ne signale la chose qu'en passant.

• (6.20 p.m.)

Je note que la *United Grain Growers Limited* cherche à augmenter son capital social d'environ 4 millions et demi de dollars pour fins d'expansion. Elle exploite quelque 600 élévateurs dans l'Ouest canadien, ainsi que deux élévateurs de tête de ligne, un à Port-Arthur et l'autre à Vancouver. En raison des ventes considérables de céréales à l'Union soviétique et à la Chine populaire ces dernières années, il semble qu'on ait tenu compte de ces ventes et, sans aucun doute, de la nécessité d'accroître la capacité des élévateurs de tête de ligne.

Le gouvernement canadien a décidé dernièrement de ne pas donner suite à une proposition visant à agrandir les installations d'un élévateur de tête de ligne à Prince-Rupert exploité par la Commission des grains. J'exhorte la *United Grain Growers Limited*, si elle songe à affecter une partie des 4 millions et demi de dollars à l'agrandissement et de ligne, à songer aux avantages que procure la modernisation des installations de tête de ligne à Prince-Rupert, maintenant que le gouverne-

ment canadien a décidé de modifier son projet initial.

Les installations de tête de ligne à Prince-Rupert ont été construites il y a plusieurs années, mais elles étaient conçues de façon à en faciliter l'expansion. Des installations de déchargement ont été aménagées en 1926 en prévision du doublement de la capacité de l'élévateur de tête de ligne de Prince-Rupert. La *United Grain Growers Limited* et le gouvernement canadien ont ainsi l'occasion de collaborer pour agrandir les installations de tête de ligne. Prince-Rupert est à au moins 400 milles plus près de l'Orient que le port de Vancouver. La ville est située à la tête de ligne du National-Canadien et l'élévateur a une capacité d'entreposage d'un peu moins d'un million de boisseaux. Ces installations pourraient être agrandies très facilement et je suis sûr que les gens de Prince-Rupert s'en réjouiraient. Je fais cette proposition à tout hasard, à cause du peu d'empressement du gouvernement à donner suite comme il convient à une recommandation qui remonte à plusieurs années en vue d'agrandir les installations à Prince-Rupert.

En général, nous voyons d'un bon oeil les sociétés dont la structure ressemble à celle de la *United Grain Growers Limited*, car elles fonctionnent un peu comme une coopérative, en ce sens que les propriétaires sont également des producteurs; ils ont donc un rôle plus grand à jouer quant à la distribution et à la vente de leurs produits. Au fonds, c'est l'un de nos principes de propriété publique. Si les gens pouvaient exercer une plus grande maîtrise sur leurs propres intérêts économiques, notre société et notre économie ne s'en porteraient que mieux. Voilà pourquoi nous appuyons aussi vivement le bill à l'étude. Nous souhaitons beaucoup de succès à cette entreprise et, quant à moi, je demande de nouveau qu'on étudie la possibilité d'aménager un terminus à Prince-Rupert. Cette région accueillerait sans doute très bien un tel projet, étant donné surtout que le gouvernement lui-même a toujours hésité à considérer Prince-Rupert comme un port maritime.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

M. l'Orateur: Sauf erreur, le député de Calgary-Nord a proposé la suspension des articles 102 et 105 du Règlement afin que le projet de loi soit déféré au comité plénier et non au comité permanent des bills privés en général. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.